Titre : **ORGANISATION DE L'INFANTERIE** **COMPOSITION DES DIFFERENTES UNITES** **1941**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur :	Origine : **Collection Duchamp**
Référence : **MANUEL DE L'INFANTERIE** **CHARLES-LAVAUZELLE et Cie** **Editeurs militaires** **PARIS-LIMOGES-NANCY** **1941**	Transcripteur : **Marie France ROBELIN** Date : **2011**

Ancestramil

TITRE II

ORGANISATION DE L'INFANTERIE

CHAPITRE I

COMPOSITION DES DIFFERENTES UNITES

La Division est la plus petite des Grandes Unités, c'est-à-dire des unités réunissant, sous le commandement d'un même chef, des *troupes de toutes Armées* et les *Services* qui leur sont nécessaires.

Les autres Grandes Unités sont le Corps d'armée et l'Armée. Le Corps d'armée comprend normalement deux divisions et des éléments non endivisionnés (tels sont, par exemple, l'artillerie de corps, l'équipage de ponts, etc.). L'Armée groupe, sous un même chef, un certain nombre de Corps d'Armée. Le Corps d'armée et l'Armée sont des formations du temps de guerre.

En temps de paix, la *Division d'Infanterie* (D.I.) ne comporte que de l'infanterie et de l'artillerie. En temps de guerre, elle comprend, en outre, de la *cavalerie*, de *l'aéronautique*, du *génie*, du t*rain* hippomobile et automobile, un *centre d'instruction divisionnaire* et tous les *services* nécessaires : intendance, santé, télégraphie, justice militaire, prévôté, etc..

L'infanterie divisionnaire (I.D.) se compose normalement de trois régiments ; certaines divisions sont articulées en deux brigades de deux régiments chacune.

Les régiments entrant dans la composition d'une grande unité peuvent être :

- des régiments d'infanterie métropolitaine ;
- des régiments de zouaves ;
- des régiments étrangers ;
- des demi-brigades de chasseurs à pied à 3 bataillons formant corps ;
- des régiments de tirailleurs nord-africains ;
- des demi-brigades de chasseurs alpins à 3 bataillons formant corps.

On appelle :

Unités supérieures d'infanterie : le régiment et le bataillon.

Unités subalternes d'infanterie : la compagnie et les unités subordonnées. Parmi les unités subalternes, les unes sont dotées d'armes légères (fusiliers-voltigeurs), les autres sont dotées d'armes lourdes.
En outre, le plus petit élément qui ne peut pas être dissocié du combat est appelé : *unité élémentaire* (groupe de combat, groupe de mitrailleuses, pièces de 37 et de 25, mortier de 60, groupe de 81.

Groupement temporaire d'infanterie : la réunion, sous les ordres d'un même chef et pour remplir une mission déterminée, d'unités de fusiliers-voltigeurs et de fractions dotées d'armes lourdes.

Ancestramil

CHAPITRE II

COMPOSITION ET ORGANISATION SOMMAIRES DES UNITES D'INFANTERIE MOBILISEES

Les unités d'infanterie mobilisées comprennent :

- Des unités de campagne ;
- Des unités de forteresse ;
- Des unités de l'intérieur.

UNITES DE CAMPAGNE

REGIMENT D'INFANTERIE

Le régiment d'infanterie non motorisé se compose des éléments suivants :

- un état-major ;
- une compagnie de commandement comprenant :
 - une section de transmissions ;
 - une section de sapeurs-pionniers ;
 - une section d'éclaireurs-motocyclistes ;

- une compagnie hors rang groupant le personnel nécessaire au ravitaillement et à l'approvisionnement, au dépannage des véhicules automobiles, au service sanitaire du régiment ;
- une compagnie régimentaire d'engins ;
- des bataillons (trois en principe) comprenant chacun, outre un état-major et une section de commandement, des compagnies de fusiliers-voltigeurs (trois en principe) et une compagnie d'accompagnement. Les compagnies de fusiliers-voltigeurs sont numérotées dans le régiment en une série unique, en exceptant les numéros 4, 8, 12. Les compagnies d'accompagnement portent le numéro du bataillon dont elles font partie.

Les compagnies de fusiliers-voltigeurs disposent exclusivement d'armes légères ; les compagnies d'accompagnement et la compagnie régimentaire d'engins comprennent un certain nombre d'unités de mitrailleuses, de canons antichars et de mortiers de 81.

Le régiment dispose de véhicules hippomobiles (3/4 environ) et de véhicules automobiles (1/4 environ) soit sur roues, soit sur chenilles[(1)].

Le régiment d'infanterie motorisé a une organisation sensiblement analogue, mais la plus grande partie des équipages sont automobiles. En outre, les moyens de reconnaissance sont constitués par une *compagnie motocycliste* et le colonel dispose de

[(1)] Chenillettes de ravitaillement

Ancestramil

mitrailleuses à la *compagnie régimentaire de mitrailleuses et d'engins.*

BATAILLON FORMANT CORPS

Le bataillon formant corps (bataillon de chasseurs) a une composition analogue à celle du bataillon d'infanterie. Il dispose toutefois, en sus, d'une *compagnie hors rang* réduite.

Le bataillon formant corps (bataillon de chasseurs) a une composition analogue à celle du bataillon d'infanterie ; il dispose toutefois, en sus, d'une compagnie hors rang réduite.

Un certain nombre de bataillons formant corps (trois en principe) peuvent être groupés en demi-brigade disposant en propre :

- d'un état-major
- d'une section de commandement groupant des o organes comparables à ceux qui composent la compagnie de commandement du régiment d'infanterie avec, en outre, un organe de dépannage.
- D'une compagnie d'engins de demi-brigade.

BATAILLON DE MITRAILLEURS

Le bataillon de mitrailleurs, motorisé ou non, se compose des éléments suivants :

- un état-major ;
- une section de commandement comprenant des éclaireurs-motocyclistes ;
- une compagnie hors rang ;
- une compagnie d'engins et de fusiliers-voltigeurs disposant d'un certain nombre de canons antichars, de mortiers de 81 et comprenant des sections de fusiliers-voltigeurs (deux en principe) ;
- des compagnies de mitrailleurs (trois en principe) comprenant chacune des sections de mitrailleurs (trois en principe) et de fusiliers-voltigeurs (une en principe).

Le bataillon de mitrailleurs motorisé dispose, en outre, d'une compagnie automobile de transport.

PIONNIERS

Les unités de pionniers divisionnaires comprennent des compagnies susceptibles de fournir 200 travailleurs environ.

COMPAGNIE DIVISIONNAIRE ANTICHARS

La compagnie divisionnaire antichars, motorisée ou non, comprend un certain nombre de sections de canons antichars.

CHARS DE COMBAT

Les chars de combat sont organisés en bataillons formant corps. Le groupe de bataillons est

Ancestramil

un organe de commandement sous les ordres duquel sont placés, pour une opération donnée, des bataillons de chars. Il est mis à la disposition d'une grande unité ou maintenu en réserve à la disposiiton du Commandement.

Le bataillon comprend :

- un état-major et une section de commandement ;
- des compagnies de combat ;
- une compagnie d'échelon comportant les moyens de reconstituions, de réparation et de dépannage, de ravitaillement et d'approvisionnement permettant au bataillon de vivre par ses propres moyens.

La compagnie de combat comprend :

- Des sections de combat ;
- Une section d'échelon.

Les compagnies de transport de chars sont des unités spécialisées, formant corps, capables de transporter un bataillon de chars.

UNITES DE FORTERESSE

Le régiment de forteresse se compose des éléments suivants :

- un état-major
- une compagnie de commandement analogue à celle de la demi-brigade de chasseurs à l'exception des éclaireurs-motocycliste, des pionniers et des organes de dépannage ;
- des bataillons de mitrailleurs (en principe deux ou trois).

LES EQUIPAGES D'OUVRAGES

Si le sous-secteur du régiment comporte des ouvrages de fortification permanente, des « équipages d'ouvrages » sont en outre prévus. Chaque équipage a un effectif et une organisation adaptée à l'armement et au service de l'ouvrage auquel il est destiné.

Ancestramil